

Comité Central d'Entreprise exceptionnel du 6 Juillet 2009

Sommaire:

- ⇒ Vente T&D,
- ⇒Vente de participation par AREVA (ERAMET, STMicroélectronic et d'actif divers),
- ⇒ Dividendes CEA issus d' AREVA,
- ⇒ Nouvelle organisation du groupe AREVA.

Ventes de T&D.

D'après la direction la cession de T&D doit s'effectuer d'un seul Bloc. La transaction devrait à minima être de 3.5 Mrd€.

Pour FO: Actuellement il y aurait 10 requins potentiels pour ponctionner la partie T&D d'AREVA et tout ses €uros produit par l'ensemble des salariés . Quid des statuts et acquis des ces salariés, aujourd'hui employés chez T&D ?

Vente de participation par AREVA (ERAMET, STMicroélectronic et d'actif divers).

Selon la Direction, l' état devrait se porter acquéreur, y compris en versant des compensations dès lors que les taux boursiers sont défavorables. Le total de trésorerie dégagé par ces ventes d'actifs devrait se situer aux environs de 2,5 Mrd€

Dividendes CEA issus d'AREVA.

La direction nous réaffirme que depuis plusieurs années l'actionnaire principal d'AREVA, le CEA, ponctionnait, sur les résultats du groupe AREVA, des montants tournant en gros à hauteur de 42% des bénéfices.

Ces sommes sont échelonnées entre 180 et 240 millions d'euros.

Désormais, sur une durée de trois ans, le montant des prétentions du CEA en la matière ne pourront pas dépasser 25% par an des bénéfices d'AREVA.



Pour FO force est de constater que le CEA, actionnaire et client d'AREVA va avoir sa trésorerie tronquée de façon importante.

Sachant que, jusqu'à ce jour l'Etat n'était pas enclin à augmenter la dotation du CEA, la question est de savoir si cette position va changer. De même, cette question est renforcée par le fait que le trésor national ne semble pas disposer de ressources dimensionnées pour répondre à cet engagement.

Comme les attentes de résultats opérationnels sur des sites comme celui de Marcoule n'ont pas été revus à la baisse par AREVA, une inconnue reste bien présente, en substance, l'équilibre commercial entre AREVA et le CEA ne risque t-il pas d'être fragilisé par manque de moyens du client.

Quid des salariés, si l'activité doit être réduite sur les sites nucléaire où le client principal est le CEA.

Nouvelle Organisation du groupe AREVA.

Principale nouveauté: La mise en place de quatre business groupes, visibles sur le schéma (au verso) dans l'encadré en pointillés.

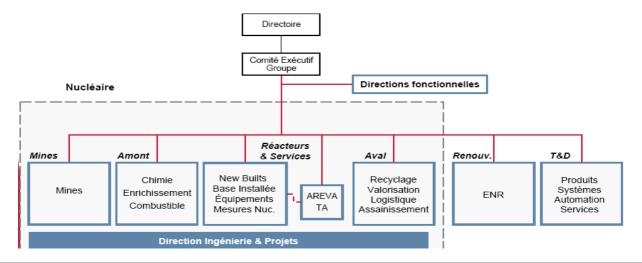
Pour la réorganisation du groupe AREVA, la Direction convoque les élus de CCE le 22 juillet prochain.

FO AREVA NC LA HAGUE

[™] 26861 - Fax 25799

Site intranet : Ressources Humaines/Instances de Représentation/Site des OS/Site FO.

e-mail: eluscefo @ wanadoo.fr



Nouvelle Organisation du groupe AREVA (suite).

La Direction nous informe que le statut juridique des sociétés qui composent les Businessgroupes ne devrait pas changer, pas plus que ceux des entités qui sont intégrées dans les Business units

Toutefois, la BU engineering devrait disparaître pour être regroupée dans un direction ingénierie & projets, (le pavé en bleu sur le schéma).

Elle devrait être constituée de SGN et Mécachimie pour AREVA-NC, une grande partie de l'engineering AREVA-NP (ex FRAMATOME) et AREVA-TA (ex TECHNICATOME), soit en tout 6500 salariés.

EURIWARE et la direction des services de l'informatique (DSI) devraient être regroupées sous une même autorité. Le motif invoqué est la recherche d'une plus grande efficacité des diverses énergies spécialisée, dans l'informatique et dans le cadre de traitements de problématiques, qui requièrent une forte synergie.

Le secteur dit « Corporate » va être réorganisé également, pour mieux répondre aux besoins de la direction, y compris si certaines mobilités sont nécessaires.

« FO N'A PAS VOCATION À ÊTRE COGÉRANT »

Le point de vue de FORCE OUVRIERE est que la direction peut organiser comme elle veut ses structures et son management.

Notre rôle est de faire en sorte que les droits des salariés et du management ne soit pas bafoués à cause de ces réorganisations. Les dispositions législatives et régaliennes doivent être observées, nulle discrimination, nulle disparité de traitement ne doivent être infligées aux salariés qui accomplissent des missions identiques, en de même lieux ou non, dès lors que leurs qualifications sont identiques.

Nous avons clairement énoncé cette difficulté constatée au sein des BU, ces lignes de produits qui intègrent transversalement plusieurs entreprises, dont l'objectif poursuivi est de répondre à une production commune mais dont les statuts et les acquis sociaux sont très différents les uns des autres. FO dénonce cette pratique discriminante, toujours placée aux limites de l'inacceptable et de l'illégal, nous parlons de délit de prêt de main d'œuvre et de marchandage.

Le PDG délégué AREVA NC, Didier Benedetti, reconduit dans ses fonctions pour cinq ans reconnait qu'il y a nécessité dans certains cas de traiter des problèmes individuels de mise à disposition, il considère que seuls de gros marchés contractualisés peuvent donner lieu à l'accomplissement de travaux réalisés par des filiales dont les statuts des salariés sont moins élevés que ceux des filiales de rang 1.

Toutefois, il s'associe au DRS AREVA NC, Monsieur BOYER, lorsque celui-ci déclare être favorable à ces méthodes discriminantes, en opposition totale avec notre revendication de mise en place d'une convention collective nationale du nucléaire ou de dispositifs internes au groupe qui aillent dans ce sens.

FO a demandé que la transcription mot à mot de cette déclaration du DRS soit consignée dans le procès verbal de la plénière du CCE exceptionnel.

FO AREVA NC LA HAGUE

26861 - Fax 25799

Site intranet : Ressources Humaines/Instances de Représentation/Site des OS/Site FO. e-mail : **eluscefo** @ **wanadoo.fr**